

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2018**

À cette séance ordinaire tenue le 11<sup>e</sup> jour de juin 2018 étaient présents Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Madame la conseillère Danielle D. DuSablou est absente (absence motivée).

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2018-06-11-102

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2018-06-11-103

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2018**

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2018-06-11-104

## **RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES**

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

### **EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 11 juin 2018 au montant de 130 836.51 \$ et autorise le paiement des factures.

### **LISTE DES COMPTES DE MAI 2018**

<b>#</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant</b>
1	Hydro-Québec	10 844.56 \$
2	Telus	1 255.75 \$
3	Telus Mobilité	58.01 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	68.98 \$
6	Xplornet, Aq.SC: 57.48\$, Aq.PM: 57.48\$	114.96 \$
7	Visa Desjardins, registre foncier	12.00 \$
8	Énergies Sonic, huile chauffage garage mun.: 1077.80\$, caserne incendie: 446.15\$	1 523.95 \$
9	Salaires nets des Élus, mai	2 478.88 \$
10	Salaires nets des Employés, mai	18 028.48 \$
11	Salaires nets des Pompiers, mai, gardes, entretiens, 3 sorties: (2 alarmes Columbia, 1 alarme: École) prévention: 77h½ (visites), formation: Alexandre Paquin 80 hres, travail admin.: Patrick Auger: 6 hres, Mathieu Champagne: 3 hres	4 965.51 \$
12	Ministère du Revenu du Québec, remise mai	9 663.43 \$
13	Receveur Général du Canada, remise mai	3 816.69 \$
14	REER, cotisations mai	2 026.86 \$
15	Financière Manuvie, ass. collective, mai, JD # 1761	2 736.86 \$
16	Ministre des Finances, droits annuels Barrage Aq.SC. 01-04 - 18 au 31-03-19: 233.00\$, registre des véhicules lourds: 140.00\$ (Mun.: 35.75\$, Incendie: 104.25\$)	373.00 \$
17	MRC de Portneuf, quote-part 2ième vers.	24 217.00 \$
18	David Grondin, remb. Fact. Co-Op bottes de travail	124.14 \$
19	Patrick Auger, frais déplacements 1er vers. incendie	200.00 \$

20	Formation Prévention Secours Inc. Cours gardiens avertis 12 mai, 15 participants, Loisirs: 810.06\$. Formation Secourisme 2 monitrices, Loisirs: 85.66\$. Batterie Lithium pour défibrillateur (Maison des Pionniers), Incendie: 431.16\$	1 326.88 \$
21	Collège Shawinigan, manuel de référence bloc 4, assainiss.	172.46 \$
22	Comité St-Casimir 2000 Inc. Programme remboursement taxes foncières : Claude Montambault-Gisèle Matte: 1er vers. année 2017: 836.66\$, Pier-Luc Lessard-Jacinthe Fréchette: 1er et 2ième vers. Années: 2016 et 2017 : 2000.00\$. Résol: 2011-05-09-116	2 836.66 \$
23	Groupe Ultima, ajout couverture d'assurances pour la piste à rouleaux sur terrain des loisirs	723.00 \$
24	Ministère du Revenu du Québec, droits d'immatriculation au registre des entreprises, exercice 2017	34.50 \$
25	Ange-Aimée Asselin, frais déplacements-repas-stationnement	149.70 \$
26	Courrier de Portneuf, publicité cahier Habitation	477.51 \$
27	Postes Canada, avis pour rinçage du réseau Aq.SC: 106.92\$, Éclaireur Juin: 120.81\$	227.73 \$
28	Marché Alain Thibault Inc.: Mun.:17.17\$, Loisirs: 20.41\$	37.58 \$
29	Sports-Inter, Poussière à ligner terrain de balle: 552.11\$, cordes lignes de jeu terrain volleyball: 78.13\$ Loisirs	630.24 \$
30	Lettrage Michel Durivage, Mun.: 114.98\$, Loisirs: 172.47\$, Incendie: 143.72\$	431.17 \$
31	RRGMR, quote-part 1er vers. boues fosses septiques	6 913.75 \$
32	Patrick Tessier, déprédation castors Rivière Noire	150.00 \$
33	Salon de Quilles Futura, 2 paires de souliers pour soirée de quilles, Loisirs	244.78 \$
34	SNC Lavalin Inc. Honoraire au 25 avril, assistance programmation TECQ, rés: 2014-06-09-141	436.81 \$
35	Imprimerie Germain, impression Éclaireur, juin	669.30 \$
36	AirSpec, rebâtir soufflante Aerzen, assainissement: 5027.86\$, achat compresseur usine filtration Aq.SC: 2904.32\$	7 932.18 \$
37	Réal Huot, pièces en inventaire pour Aq.SC	3 445.83 \$
38	Entreprises Tréma, balayage des rues	3 283.69 \$
39	Construction Pavage Portneuf, asphalte Ile Grandbois	269.55 \$
40	Les Équipements Acmat Inc. Location compacteur assainiss.	71.86 \$
41	Corpave Canada Inc. 1 sac 1000kg. Asphalte polymérique	344.93 \$
42	Garage Conrad Audet, essence camion F-150, Mun.: 346.36\$, tracteur: 165.21\$, incendie: 98.90\$	610.47 \$
43	Jacques Mayrand, 36 piquets à 4.50\$, clôture Ile Grandbois	162.00 \$
44	Pharmacie St-Casimir, Mun.	18.36 \$
45	Électro-Paul, Mun.: 310.29\$, Loisirs: 71.41\$	381.70 \$
46	Co-Op Novago Mun.: 1857.19\$, Loisirs: 1386.00\$, Incendie: 1734.14\$, Embellissement: 96.90\$	5 074.23 \$

47	Cégep Trois-Rivières, inscription Alexandre Paquin pour formation Santé et Sécurité générale sur les chantiers de construction.	287.44 \$
48	Bélanger, Sauvé, Avocats, honoraires consultations générales	1 542.96 \$
49	Adaptation 04, inspection plate-forme monte-personne, Mun.: 110.50\$. Loisirs: 214.50	325.00 \$
50	Cégertec, Surveillance travaux correctifs désinfection de l'eau usine filtration Aq.SC: 388.39\$ (résol: 2017-10-23-220). Honoraires Étude alimentation en eau Aq.SC: 4169.22\$ (résol: 2018-04-09-071)	4 557.61 \$
51	Katy Grandbois, frais déplac. 9 mai au 4 juin, Loisirs	176.72 \$
52	Denis Naud, remboursement coût pour le 30ième anniversaire de la Capsa	25.00 \$
53	Librairie Laliberté, volumes biblio.	116.87 \$
54	Librairie Pantoute, volumes biblio.	949.22 \$
55	Distribution Robert, sacs déchets salle paroissiale, Loisirs	126.30 \$
56	Marie Bélisle, remb. fact. Co-Op équipements: 36.59\$, remb. fact. Pharmacie: 10.34\$, Embellissement	46.93 \$
57	Ville Donnacona, cour municipale avril	20.00 \$
58	Alexandre Paquin, frais déplacements pour formation pompiers, Incendie	464.00 \$
59	Champagne & Matte, honoraires profess. Implantation de la limite du chemin Ile Grandbois	344.95 \$
60	Godin Station Service, Essence: Mun.: 829.16\$, Incendie: 29.\$	858.16 \$
61	Centre Mécanique AGH, 25 piles 9v. pour visites prévention, Incendie	93.41 \$
62	Ville St-Marc-des-Carières, entraide 28-12-2017, Centre Paroissial, Incendie	970.38 \$
63	Services Techniques Incendies Provincial inc. Recharge cylindres, incendie	273.70 \$
	<b>TOTAL DU MOIS:</b>	<b>130 836.51 \$</b>
	Municipalité:	<b>114 144.39 \$</b>
	Loisirs:	<b>6 000.01 \$</b>
	Incendie:	<b>10 548.28 \$</b>
	Embellissement	<b>143.83 \$</b>

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce onzième jour de juin 2018.

René Savard,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### **RAPPORT DES RESPONSABLES**

Monsieur Raymond n'a rien à signaler.

Monsieur Denis Naud nous entretient des travaux qui auront lieu prochainement sur le barrage à Saint-Alban et du peu d'impact qu'ils auront sur le niveau de la rivière.

Monsieur Louis-Philippe Douville n'a rien à signaler.

Monsieur André Filteau nous informe de sa récente rencontre avec les responsables du Réseau Biblio ainsi que des services offerts par la bibliothèque Jean-Charles Magnan. Par la suite, il nous indique qu'il a représenté la municipalité dans le cadre d'une activité organisée par le « Chemin des Sanctuaires ».

Monsieur Michel Trottier nous informe que le SSI a effectué trois sorties au cours du dernier mois.

Monsieur Dominic Tessier Perry invite toute la population à participer à la journée porte ouverte organisée par la RRGMRP.

2018-06-11-105

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2018-06-11-106

### **RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Tel que stipulé à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.

À cet effet, monsieur le maire, Dominic Tessier Perry, procède à la présentation dudit rapport.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE** confirmer le dépôt du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

**DE** procéder à la publication dudit rapport dans la prochaine édition du journal « L'Éclaireur ».

ADOPTÉE

2018-06-11-107

**RÉSOLUTION RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 168-2018 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE D'URGENCE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE PRÉVOYANT UNE DÉPENSE DE 275 000\$ ET UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS 275 000\$ REMBOURSABLE SUR 15 ANS**

**CONSIDÉRANT QU'UN** registre a été ouvert conformément aux articles 535 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.E.R.M.), le 7 mai 2018 concernant le Règlement numéro 168-2018 décrétant l'acquisition d'un véhicule d'urgence pour le service de sécurité incendie prévoyant une dépense de 275 000\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 275 000\$ remboursable sur 15 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le résultat de ce registre, le règlement numéro 168-2018 devra faire l'objet d'un référendum en vertu des dispositions de la L.E.R.M. à moins d'être retiré;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge qu'il n'est pas opportun de tenir un référendum relatif au règlement numéro 168-2018;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE RETIRER** le Règlement numéro 168-2018 décrétant l'acquisition d'un véhicule d'urgence pour le service de sécurité incendie prévoyant une dépense de 275 000\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 275 000\$ remboursable sur 15 ans.

ADOPTÉE

2018-06-11-108

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RMU-2016-170-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2016 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE AFIN D'AUGMENTER LE COÛT DE LA LICENCE POUR LES CHIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie est entré en vigueur le 30 juin 2016;

**CONSIDÉRANT QU'IL** a lieu de mettre à jour le coût de la licence pour les chiens indiqué à l'annexe 3.1 du RMU-2016;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 14 mai 2018 et que ce projet de règlement a été présenté et déposé lors de cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Règlement numéro RMU-2016-170-2018 modifiant le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin d'augmenter le coût de la licence pour les chiens soit adopté;

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-06-11-109

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR**

**CONSIDÉRANT** la réception de l'offre de service, en date du 11 mai 2018, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'audit annuel des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, au montant de 17 350\$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT,**

**QUE** le contrat soit adjugé à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, au coût de 17 350\$ plus taxes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 et ce, tel que décrit dans leur proposition d'honoraires du 11 mai 2018.

ADOPTÉE

2018-06-11-110

**AJUSTEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT EN FONCTION DES VARIATIONS DES PRIX DU CARBURANT DIESEL**

**CONSIDÉRANT** que pour l'hiver 2017-2018 l'ajustement prenant compte de la variation du prix du carburant diesel donne un résultat négatif de 314.75\$;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Municipalité de Saint-Casimir demande le remboursement de la somme forfaitaire de 314.75\$ à la compagnie 134619 Canada inc. (M. Albert Tessier) à titre de compensation relative à la diminution du prix du carburant diesel pour l'hiver 2017-2018;

ADOPTÉE

2018-06-11-111

**OUVERTURE DE LA RUE PLACE DE L'ÉGLISE ET  
PROLONGEMENT DE LA RUE BARIBEAU**

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement 104-2010 décrétant les modalités d'ouverture, d'élargissement et de prolongement des rues par résolution* a été adopté le 8 novembre 2010;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Casimir vient d'acquérir une partie d'un lot appartenant à la Fabrique de Saint-Casimir afin d'ouvrir la rue Place de l'Église et de prolonger la rue Baribeau;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE PROCÉDER** à l'ouverture, en date du 11 juin 2018, de la rue Place de l'Église et au prolongement de la rue Baribeau, le tout selon la description technique préparée par les arpenteurs-géomètres Champagne & Matte sous la minute 1679 (dossier 25A163) du 23 février 2018.

**QUE** le conseil municipal accepte de prendre en charge l'entretien et la maintenance des dites rues.

**D'EN** informer la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE

2018-06-11-112

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET -  
REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES  
LOCALES / RÉFECTION DU RANG DE LA RIVIÈRE-BLANCHE  
OUEST (RIRL-2016-487B)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Casimir a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Portneuf a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Casimir désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;



**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Casimir s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Casimir choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2018-06-11-113

**PARTAGE DES COÛTS POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Comité de consultation et d'organisation locale de Saint-Casimir s'adressent à la municipalité afin de partager les coûts reliés au déneigement du stationnement de l'église, lequel est commun avec celui de l'hôtel de ville;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les membres du conseil municipal sont favorables à défrayer 75% de la facture initiale de 1 700\$ pour un montant de 1275\$ (plus taxes).

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02 33000 443 « Enlèvement de la neige ».

ADOPTÉE

2018-06-11-114

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / LUMIÈRE POUR LA TRAVERSE DE LA RUE NOTRE-DAME (AU BOUT DU CUL-DE-SAC)**

**CONSIDÉRANT** que deux (2) entreprises ont déposé des offres de services dans le délai requis;

**CONSIDÉRANT** qu'une analyse des soumissions a été effectuée le 4 juin dernier et que les résultats sont les suivants :

Firme	Prix (taxes incluses)
Les Entreprises A. Massicotte Électrique	373.67\$
Les Entreprises Électro-Paul	646.16\$

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le contrat soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises A. Massicotte Électrique au montant de 373.67\$ (taxes incluses).

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02 34000 649 « Pièces et accessoires ».

ADOPTÉE

2018-06-11-115

**VENTE DU LOT 3 927 321 À MONSIEUR JOCELYN GAUTHIER**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont favorables à vendre le lot 3 927 321 à monsieur Jocelyn Gauthier;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Municipalité de Saint-Casimir accepte de vendre le lot 3 927 321 à monsieur Jocelyn Gauthier au prix de 0.01\$ du pied carré;

**QUE** les frais de l'arpenteur-géomètre et du notaire en regard de cette transaction soient à la charge de l'acquéreur;

**D'AUTORISER** le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTÉE

2018-06-11-116

**AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN HIVERNAL DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public relatif au déneigement et à l'entretien hivernal du réseau routier municipal;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à procéder à un appel d'offres public;

ADOPTÉE

2018-06-11-117

**AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / RECHERCHE DE FUITES SUR LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (AQSC ET AQPM)**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation relatif à la recherche de fuites sur les réseaux de distribution d'eau potable (AQSC et AQPM);

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès des entreprises identifiées lors de la réunion de travail du 4 juin dernier.

ADOPTÉE

2018-06-11-118

**CONSTAT À LA SUITE DE LA PERMISSION DE VOIRIE POUR LE RANG SAINTE-ANNE / FERME LOUIGY INC.**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue de la Ferme Louigy inc. le 16 avril dernier relativement au passage d'une (1) conduite de huit (8) pouces sous le chemin du Rang Sainte-Anne afin de raccorder une nouvelle structure d'entreposage de lisier;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Casimir a acquiescé de bonne foi à cette demande le 14 mai 2018 par sa résolution 2018-05-14-095;

**CONSIDÉRANT** que les travaux exécutés par la Ferme Louigy inc. ont consisté à la pose, sans autorisation préalable du conseil, de trois (3) tuyaux sous le chemin du Rang Sainte-Anne;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil arrivent à la conclusion que les propriétaires de la Ferme Louigy inc. ont été de mauvaise foi dans l'exécution des travaux et qu'ils ont abusé de la confiance de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Municipalité de Saint-Casimir constate que les travaux exécutés par les propriétaires de la Ferme Louigy inc. consistent en une occupation illégale du domaine public;

**QUE** le fait que la Municipalité de Saint-Casimir n'exige pas, pour le moment, le retrait des deux (2) tuyaux non autorisés ne constitue pas à une renonciation de ses droits et n'affectera d'aucune façon le droit d'en exiger le retrait à quelque moment que ce soit par la suite.

**QUE** la Ferme Louigy inc. soit tenue responsable de tous dommages résultant de ces travaux non autorisés et qu'elle prenne fait et cause pour la municipalité et la tienne indemne dans toute réclamation pour des dommages causés à un tiers;

ADOPTÉE

2018-06-11-119

**IMPOSITION DE L'ALLOCATION DES DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Canada a proposé dans son budget 2017 que les allocations non soumises à une justification que reçoivent les élus municipaux pour des dépenses liées à leurs fonctions cessent, à partir de 2019, d'être considérées comme un revenu non imposable et deviennent entièrement comprises dans le calcul de leur revenu aux fins de l'impôt;

**CONSIDÉRANT QUE** les salaires et allocations versés aux élus sont loin d'être proportionnels aux dépenses encourues et au temps investi par les élus dans le cadre de leurs fonctions, particulièrement en région;

**CONSIDÉRANT QUE** les petites municipalités n'ont pas les capacités financières d'élever le salaire des élus;

**CONSIDÉRANT QUE** la décision du gouvernement du Canada aura un impact négatif sur le recrutement des candidats aux élections municipales;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'APPUYER** la résolution 123-05-18 de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne à l'effet de demander aux gouvernements du Canada et du Québec de maintenir les allocations de dépenses forfaitaires des élus comme un revenu non imposable;

ADOPTÉE

2018-06-11-120

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENCADRANT LA SUPERVISION DES OPÉRATIONS DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MUNICIPAL APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Ubalde demande un support temporaire de la Municipalité de Saint-Casimir en regard des opérations de son réseau d'aqueduc et d'égout;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont favorables à cette requête;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le *Protocole d'entente encadrant la supervision des opérations du réseau d'aqueduc et d'égout municipal appartenant à la Municipalité de Saint-Ubalde* aura pour objet d'établir les modalités de supervision des opérations temporaires d'exploitation du réseau d'aqueduc et d'égout municipal de la Municipalité de Saint-Ubalde par la Municipalité de Saint-Casimir.

**QUE** la Municipalité de Saint-Casimir fournira les services d'un opérateur certifié à la Municipalité de Saint-Ubalde afin de superviser et d'opérer au besoin, l'ensemble des opérations reliées à l'exploitation de son réseau d'aqueduc et d'égout municipal.

**QU'**en échange des services dispensés par la Municipalité de Saint-Casimir, la Municipalité de Saint-Ubalde s'engage à payer les taux suivants :

Frais pour le kilométrage	0.40\$/km
Taux horaire	28.00\$/h

**QUE** la facture sera payable en entier par la Municipalité de Saint-Ubalde dans les trente (30) jours de la réception de celle-ci de la part de la Municipalité de Saint-Casimir.

**QUE** la Municipalité de Saint-Ubalde tient indemne la Municipalité de Saint-Casimir ainsi que son personnel et elle prend fait et cause pour eux advenant toute réclamation et tout litige pouvant découler d'un dommage qu'ils auraient causés au cours de l'exécution de la présente entente.

**QUE** le protocole d'entente prendra effet entre les municipalités à la date où chacune des parties y aura apposé sa signature;

**QU'**en tout temps en cours d'entente, chacune des parties pourra y mettre fin en informant, par résolution, l'autre partie de son intention d'y mettre fin. Cet avis devra être donné au moins un (1) mois avant la date à laquelle l'une des parties désire mettre fin à l'entente.

**D'AUTORISER** le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer tous les documents relatifs à ce protocole d'entente.

ADOPTÉE

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite du départ de M. Robert Lépine du Comité Saint-Casimir 2000 inc. il y a lieu de procéder à son remplacement;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le conseiller Raymond Beaudoin démontre de l'intérêt à occuper le poste vacant;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE** nommer monsieur le conseiller Raymond Beaudoin à titre d'administrateur du Comité Saint-Casimir 2000 inc.

ADOPTÉE

2018-06-11-122

**EMBAUCHE DES MONITRICES POUR LE TERRAIN DE JEU ET DE L'ARBITRE POUR LE SOCCER**

**CONSIDÉRANT** que des postes de monitrices pour le terrain de jeu sont à combler;

**CONSIDÉRANT** qu'un poste d'arbitre pour le soccer est à combler;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** Mesdames Dasha Guay, Sabrina Simard-Mainguy et Vicky Bédard soient engagées du 26 juin au 10 août 2018 au poste de « monitrice » pour 6 semaines à raison de 40 heures par semaine au taux horaire de 12.50\$ plus 4% pour les vacances;

**QUE** Madame Claudia Trottier soit engagée du 26 juin au 20 juillet 2018 au poste d' « aide-monitrice » pour 4 semaines à raison de 21 heures maximum par semaine au taux horaire de 12.00\$ plus 4% pour les vacances;

**QUE** Monsieur William Bernard soit engagé du 21 mai au 23 juillet 2018 au poste d'arbitre de soccer pour 10 semaines à raison d'une (1) heure par semaine au taux horaire de 12.00\$ plus 4% pour les vacances;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02 70151 140 «Rémunération moniteurs».

ADOPTÉE

**DIVERS**

2018-06-11-123

**A) VŒUX DE PROMPT RÉTABLISSEMENT À MADAME LA CONSEILLÈRE DANIELLE D. DUSABLON**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE** transmettre à madame la conseillère Danielle D. DuSablon les meilleurs vœux de prompt rétablissement de la part des membres du conseil et du personnel de la municipalité.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2018-06-11-124

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h50.

René Savard,  
Directeur général et  
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier  
Maire